



## COMMUNIQUE

Le 07 Mai 2020, la Commission européenne (CE) a publié une liste de pays tiers à hauts risques qui comprend 11 Etats identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) incluant Maurice. Cette liste est en vigueur à partir d'aujourd'hui, **le 01 Octobre 2020**.

A cet égard, Maurice s'était déjà engagé à mettre en oeuvre d'après un calendrier anticipé, le plan d'action formulé par le GAFI afin de sortir de la liste du GAFI et subséquentement de la liste CE. Ainsi, parmi les mesures déployées, une plate-forme d'assistance technique a été mise en place entre la Direction Générale des Services Financiers de la CE [DG FISMA] et les autorités mauriciennes pour informer la CE du progrès tangible accompli par Maurice. C'est ainsi que le 17 Juillet 2020, la CE a confirmé qu'il n'y aurait pas de conditions supplémentaires exigées pour la sortie de Maurice de la liste européenne.

Les institutions financières locales et internationales, établies à Maurice, ont été régulièrement informées du progrès dans la mise en oeuvre du plan d'action. Maurice a soumis (i) un premier rapport en mars 2020 qui n'a pu être considéré par le GAFI à cause de la pandémie, (ii) un rapport actualisé le 31 juillet 2020 et (iii) un rapport final le 31 août 2020. A la demande de Maurice à laquelle, le GAFI a répondu favorablement, une réunion virtuelle a été organisée le 08 septembre 2020 entre le GAFI et les autorités mauriciennes responsables de la mise en oeuvre du plan d'action.

Au cours de la réunion, le Joint Group de la région Afrique / Moyen Orient (JG) a souligné l'effort et les mesures prises par Maurice en dépit des circonstances difficiles résultant de la pandémie du Covid-19 et a également salué le progrès entamé à ce jour. Le JG a noté que le gouvernement prend au sérieux le plan d'action et a pour priorité de compléter ledit plan en anticipation du délai imparti. En outre, ils encouragent fermement les autorités locales à continuer leurs actions dans cette même veine. Le JG soumettra les conclusions susmentionnées à la séance plénière du GAFI qui se tiendra au mois d'octobre 2020.

En plus, les autorités compétentes ont aussi fait un travail de fond auprès des banques étrangères et correspondantes pour faciliter les transactions transfrontalières en vue de la date butoir du 01 octobre 2020, afin de maintenir la confiance dans notre juridiction.

Le gouvernement réitère son engagement pour continuer à rendre effectif le plan d'action du GAFI et souhaite également rassurer les investisseurs locaux et internationaux, que Maurice reste engagé au plus haut niveau à compléter le plan GAFI dans les plus brefs délais.

**Ministère des Services Financières et de la Bonne Gouvernance**  
**01 Octobre 2020**